

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
18/04/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
25/04/2023**Date de publication :**
25/04/2023**Le 24 avril 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÉT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS

Étaient représentées : Anne-Marie CAUSSÉ par Jean Georges CLAIR, Muriel PAILLER par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

Absente : Nathalie KATSAMANTOU

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2023-48**OBJET : Demande d'aide financière auprès du SDEEG au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé**

Le SDEEG peut octroyer une avance remboursable dont le plafond maximum de l'opération finançable est fixé à 60 000 € HT par an sans pouvoir dépasser un montant global cumulé de 180 000 € HT d'encours de la collectivité auprès du SDEEG.

La Commune avait activé jusqu'à présent ces 3 avances dont le remboursement de la 1ère vient de s'éteindre. Une demande d'aide financière de 59 780,62 € HT est sollicitée auprès du SDEEG pour :

- ➡ la rénovation d'armoires de commande pour la coupure nocturne (31 979,18 € HT),
- ➡ le renouvellement du matériel hors service (3 650,24 € HT),
- ➡ le renouvellement de 58 lanternes énergivores (24 151,20 € HT).

Le montant des frais de maîtrise d'œuvre sont estimés à 6 575,87 € HT.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- solliciter une aide financière de 59 780,62 € HT auprès du SDEEG au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé,
- autoriser M. le Maire à signer les devis de travaux tels que présentés ci-avant,
- autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 18**CONTRE : 00****ABSTENTION : 00**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 24 avril 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PEDEMAY